



#amavraievaleur



Syndicat National des Professionnel·les
de la Petite Enfance

LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS DES LÉGISLATIVES 2022

Marolles-sur-Seine, le 9 mai 2022

Madame, Monsieur,

C'est en tant que porte-parole des professionnel·le·s de la petite enfance, représentant près de 600 000 salarié·e·s en France que nous vous adressons ce courrier.

Vous avez pris la décision de vous présenter aux prochaines élections législatives. Aussi, les professionnel·le·s de la petite enfance souhaitent connaître vos positions et vos projets touchant aux points suivants :

1. Revalorisation salariale des métiers de la petite enfance

Le SNPPE a publié un baromètre des salaires¹ mettant en lumière la sous-rémunération de tout le secteur à tous les niveaux. Avec plusieurs organisations professionnelles, il réclame que la revalorisation mensuelle dite Ségur soit un minimum pour améliorer la reconnaissance du secteur.

2. Amélioration des conditions de travail des professionnels de l'accueil

Le secteur de la petite enfance subit depuis trop longtemps des conditions de travail qui se dégradent : quotas d'enfants sans cesse augmentés, travail à la chaîne, manque de reconnaissance, de moyens financiers et de professionnel·le·s diplômé·e·s, pathologies articulaires lourdes : les professionnel·le·s souffrent dans l'ombre.

¹ baromètre SNPPE des salaires petite enfance 2021 :
<https://snppe.fr/barometre-des-salaires-petite-enfance-2021/>

Les accidents de travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans les métiers de la petite enfance². Que comptez-vous faire pour préserver les professionnel·le·s ?

3. Attractivité des métiers de la petite enfance

En quelques années, face aux conditions de travail qui se dégradent : des réformes réglementaires fondées sur la quantité plutôt que la qualité d'accueil et une reconnaissance salariale inexistante, une pénurie de professionnel·le·s de l'accueil collectif touche désormais l'ensemble de la France.

Concernant l'accueil individuel, en dix ans, le nombre d'assistant.e.s maternel.le.s a reculé de plus de 11 %. Il s'établit à 256 000 en 2019, soit un recul de 5,2 % (après -4,3 % en 2018 et -3,3 % en 2017). Et ne parlons pas de celles qui vont faire valoir leur droit à la retraite prochainement !

Face à ces constats, un dernier rapport³ (un de plus) indique au Président de la République l'essentialité de la prise en charge qualitative dans les 1000 premiers jours de l'enfant. Malgré cela, le gouvernement sortant n'a eu de cesse de dérégler cette qualité, proposant d'augmenter l'accueil d'enfants auprès des assistantes maternelles, et toucher les niveaux de qualification permettant de s'occuper des bébés.

Que comptez-vous faire pour y remédier ?

4. Amélioration de l'accompagnement des professionnel·le·s de la petite enfance

Les métiers de l'accompagnement de la petite enfance nécessitent le recours indispensable à la formation continue et l'analyse des pratiques (rendue obligatoire depuis la dernière réforme). Or, tant que l'intégralité du temps de travail ne sera consacrée qu'à la prise en charge directe et permanente de l'enfant, les conditions d'encadrement ne permettront pas aux professionnel·le·s de continuer à se former, de prendre le recul nécessaire (et souvent salvateur!) pour accueillir un groupe de jeunes enfants tous les jours. Le soutien à la parentalité a également toute sa place dans notre quotidien, la construction d'un lien de confiance prend du temps et malheureusement ce dernier nous ne l'avons pas !

Est-ce normal de devoir organiser les réunions de service, l'analyse des pratiques en plus du temps hebdomadaire de travail ? Est-ce normal de devoir préparer les animations, les ateliers proposés aux enfants à son domicile et pendant ses congés ?

Contrairement aux acteurs des secteurs de l'enseignement ou du médico-social, aucun temps de travail n'est reconnu pour ce faire. Il est donc impératif que l'ensemble de ces tâches soit entièrement intégré au temps de travail.

² les risques professionnels dans la petite enfance : <https://snppe.fr/les-risques-professionnels/>

³ rapport de la commission d'experts pour les « 1 000 premiers jours » : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/remise-rapport-1000-jours>

5. formation initiale

Face à la pénurie grandissante de professionnel·le·s, il est urgent d'avoir une politique de formation initiale ambitieuse. Sans cela, les territoires avec une démographie dynamique ou avec une problématique forte de départ à la retraite ne pourront pas répondre aux besoins d'accueil des familles pour leur jeune enfant.

En quoi répondre à la pénurie par une baisse ou une suppression de la qualification des professionnel·le·s est une solution ? Comment comptez-vous agir ?

6. service public de la petite enfance

Le dernier avis⁴ du CESE, saisi par le 1er ministre, "*Vers un service public d'accueil de la petite enfance*", formule 15 préconisations afin de dessiner les contours d'un service public d'accueil de la petite enfance plus efficace.

Le SNPPE rappelle que la qualité d'un service public de la petite enfance, dont l'objet est prioritairement la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, concerne aussi les professionnel·le·s qui le font vivre, en quasi intégralité de femmes. En effet, comment demander aux professionnel·le·s de mettre en œuvre cette politique si elles n'en sont pas aussi les destinataires ? Comment proposer un accueil de qualité, être bienveillant envers les enfants si les professionnel·le·s ne sont pas respectés également ?

Il est temps de ré-humaniser les métiers de l'humain !

Il est essentiel que les dispositifs de financement annexes ou par appels à projets (Plan pauvreté, 1000 jours, prime mixité, prime inclusion etc...) qui sont déjà en train de détruire le secteur social, médico-social et socio-culturel disparaissent au profit d'un financement unique, pérenne, réellement contractualisé et non imposé sans négociation.

Dans l'attente de recevoir vos réponses sur ces points que nous pourrions partager aux professionnel·le·s, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations.

pour contacter le SNPPE : contact@snppe.fr

⁴ CESE : Vers un service public d'accueil de la petite enfance :
<https://lecese.fr/actualites/vers-un-service-public-daccueil-de-la-petite-enfance-seance-pleniere-au-cese>